Case
FRC
15287
FRC.1.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR BRÉMONTIER,

Séance du 7 ventose an 7.

CITOYENS LÉGISLATEURS,

Au nombre des conquêtes qui illustrent à jamais la nation française et commandent l'admiration de tous les peuples, l'impartiale postérité comptera sans doute les

THE NEWBERRY
LIBRARY

avantages obtenus par la force de la raison sur l'erreur, l'ignorance et l'aveugle routine qui, obligées de céder peu à peu le terrein, se retranchent en quelque sorte parmi ceux de nos concitoyens dont les travaux journaliers absorbent tous les momens, et pour lesquels la moindre méditation, la plus légère contension d'esprit est un effort pénible. C'est donc en faveur de cette classe si nombreuse et si intéressante qu'il faut multiplier les instructions élémentaires, les démonstrations simples et variées qui, saisissant en quelque sorte l'homme étranger par habitude, ou par état, aux plus faciles combinaisons, le forcent de donner son assentiment à des nouveautés dont le seul nom l'épouvante ; il faut opposer à des refus, trop souvent dictés par la paresse naturelle à tous les hommes, l'intérêt de cette paresse elle-même, en lui offrant des moyens très-simples, très-faciles à saisir, et qui, appliqués aux arts et aux professions mécaniques, en facilitent, abrègent et perfectionnent le travail. . . . .

Celui que j'ai l'honneur d'offrir au Conseil est le fruit de la longue et persévérante application d'un ancien instituteur primaire, trop souvent distrait par la nécessité de pourvoir à ses premiers besoins ;

D'un chef d'une famille nombreuse, dont les souffrances et l'abandon beaucoup trop prolongés n'ont pu refroidir ni le zèle ni l'attachement aux principes républicains ;

D'un de ces bons et laborieux citoyens enfin, Germain Lenormand, de Rouen, qui, déja connu par plusieurs productions utiles à l'enseignement public, brigue encore l'avantage de payer à sa patrie et à la liberté un nouveau tribut d'attachement lors de l'organisation prochaine d'un enseignement public, objet actuel de votre intérêt et de vos sollicitudes.

Je demande donc, qu'en agréant l'hommage offert

par mon organe, le Conseil en ordonne la mention au procès-verbal, et renvoie deux de ces exemplaires à la bibliothèque du Corps législatif, et le troisième à sa commission d'instruction publique, pour examiner si cet ouvrage ne peut pas faire partie de ceux classiques et élémentaires destinés à l'instruction publique.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventose an 7.

62